1/2 du soir — Douai Bd, vendredi 3 février, 9 heures 3/4 du matin — Douai Nord, samedi 7 février, 8 heures 3/4 du soir.

Arrondissement d'Avesnes

Wattrelos, lundi 19 janvier, 9 heures du matin — Tourcoing, mardi 21 janvier, 10 heures du matin — Nord, jeudi 23 janvier, 9 heures du matin — Lille, vendredi 24 janvier, 10 heures du matin — Armentières, samedi 25 janvier, 11 heures du matin — Hazebrouck, samedi 25 janvier, 11 heures du matin — Bailleul Nord, samedi 25 janvier, 10 heures 1/4 du matin — Le Quesnoy Est, mardi 27 janvier, 10 heures 3/4 du matin — Le Quesnoy Ouest, mardi 27 janvier, 2 heures 3/4 du soir — Lille, jeudi 29 janvier, 10 heures 3/4 du matin — Lille, vendredi 30 janvier, 2 heures du soir.

Arrondissement de Cambrai

Cambrai, lundi 19 janvier, 10 heures du matin — Caudry, lundi 19 janvier, 10 heures du matin — Cambrai Ouest, mardi 21 janvier, 1/2 du matin — Cambrai Est, mercredi 22 janvier, 2 heures 1/2 du soir — Le Cateau, jeudi 23 janvier, 10 heures 3/4 du matin — Caudry, vendredi 24 janvier, 10 heures 1/2 du matin — Marcoing, samedi 25 janvier, 2 heures du soir.

Arrondissement de Douai

Orchies, lundi 19 janvier, 9 heures 1/2 du matin — Douai Nord, mardi 20 janvier, 2 heures du soir — Arleux, mercredi 22 janvier, 9 heures du matin — Douai Est, jeudi 23 janvier, 2 heures du soir — Douai Bd, vendredi 24 janvier, 2 heures du soir — Étrechemont, lundi 26 janvier, 10 heures du matin.

Arrondissement de Dunkerque

Bourbourg, lundi 19 janvier, 11 heures 1/2 du matin — Gravelines, mardi 20 janvier, 2 heures 1/2 du soir — Hondschoote, mercredi 21 janvier, 9 heures 3/4 du matin — Dunkerque Est, jeudi 22 janvier, 9 heures du matin — Wormhout, vendredi 23 janvier 11 heures 1/2 du matin — Dunkerque Nord, vendredi 24 janvier, 9 heures du matin — Bergues, mardi 27 janvier, 10 heures 1/2 du matin.

Arrondissement d'Hazebrouck

Hazebrouck Sud, lundi 19 janvier, 10 heures du matin — Merville, mardi 20 janvier, 9 heures 1/2 du matin — Cassel, mercredi 21 janvier, 1 heure 1/2 du soir — Bailleul Nord-Est, jeudi 22 janvier, 1 heure du soir — Bailleul Sud-Ouest, jeudi 22 janvier 2 heures 1/2 du soir — Hazebrouck Nord, vendredi 23 janvier, 10 heures du matin — Steenvoorde, samedi 24 janvier, 9 heures 1/2 du matin.

Arrondissement de Valenciennes

Condé, lundi 19 janvier, 10 heures du matin — Bouchain, mardi 20 janvier, 2 heures du soir — Saint-Amand (Rive droite), mercredi 21 janvier, 9 heures du matin — Saint-Amand (Rive Gauche), mercredi 21 janvier, 11 heures du matin — Valenciennes Nord, jeudi 22 janvier, 2 heures du soir — Denain, vendredi 23 janvier, 2 heures 1/2 du soir — Valenciennes Est, samedi 24 janvier, 9 heures du matin — Valenciennes Sud, samedi 24 janvier, 2 heures 1/2 du soir.

Chemin de fer du Nord. — *Mutations.* — M. Lengrand, sous-chef de gare à Douai, est nommé à Chantilly comme chef de gare.

M. Sculier, sous-chef de gare à Douai, est nommé sous-chef de gare principal à la même résidence.

M. Hanlette, intérimaire à l'inspection principale d'Arras, est nommé sous-chef de gare à Douai.

Le général Jeannerod, Grand-Officier de la Légion d'honneur. — Le général Jeannerod, commandant le 1er corps d'armée est promu grand-officier de la Légion d'honneur.

Colis-postaux. — Le ministre du commerce vient de faire prendre des décrets aux termes desquels, à partir du 1er janvier :

1° La taxe applicable aux avis de réception des colis postaux est abaissée de 25 à 15 centimes dans les relations tant intérieures qu'internationales ;

2° Il pourra être échangé : *a)* des colis postaux de 5 à 10 kilos avec les colonies de la Réunion, de la côte française du Somaïs, de Mayotte et de Tahiti ; *b)* des colis portant déclaration de valeur jusqu'à concurrence de 500 francs, avec les colonies de la Réunion, de la côte française des Somalis et Mayotte ; *c)* enfin, des colis grevés de remboursement jusqu'à 500 francs avec la colonie de la Réunion.

Justices de paix. — M. Dourmont est nommé suppléant de juge de paix à Seclin ; M. Vaillant est nommé, en la même qualité, à Aire-sur-la-Lys.

Tentative d'assassinat D'UNE JEUNE FILLE à Auby-lez-Douai

Lundi, dans l'après-midi, le bruit se répandait à Douai qu'une jeune femme avait été assassinée à Auby dans les circonstances les plus mystérieuses. C'était exact.

La nommée Clémence Barré, âgée de 35 ans, née à Torquetombe, domestique, avait été victime d'une agression pendant que son patron M. Kubben, contremaître de la houlerie des Asturies, se trouvait à son travail.

M. Louis Kubben, sujet hollandais, réside à Auby depuis bientôt vingt-cinq années, pendant lesquelles il a habité une maison, située au hameau des Asturies. Il y a six mois, il a quitté cet immeuble pour en occuper une autre appartenant à la Société l'emploie. Cette maison est située sur le chemin du Marais du Bougon, à environ cinq cents mètres de la halle du chemin de fer et à quarante mètres du pont d'Auby.

A droite en entrant, l'on trouve les portes du salon, qui prend jour sur la rue et de la salle à manger qui donne sur la cour.

A gauche de ce bâtiment, s'en trouve accolé un autre, même étage, dans lequel on pénètre par une porte située au bout du couloir. Le première des pièces de cette dépendance, sert de cuisine, et la seconde, de buanderie.

L'ASSASSINAT

Lundi matin, vers cinq heures trois quarts M. Kubben s'était, comme les autres jours, rendu à son travail à l'usine des Asturies.

Il avait laissé sa femme en train de préparer le déjeuner, il trouvait dans la cuisine entre la table et la cuisinière, Marie Barré qui, étendue sur le sol, la face contre terre, baignait dans une large mare, formée par le sang qui s'échappait abondamment de plusieurs blessures qu'elle portait au crâne.

Affolé par ce spectacle, M. Kubben s'écria : « Clémence ! Clémence ! Qu'avez-vous ? » puis, maîtrisant son émotion, il prit en serrant à bras le corps, la déposa sur le plancher et qu'il se trouvait à proximité et appela au secours.

Des voisins accoururent et aidèrent à transporter la victime dans une pièce attenante, alors allaient quérir M. le docteur Dubiquet, qui vint bientôt et prodigua ses soins à la malheureuse.

Vers 7 heures arrivait le gendarmerie de Pont-de-Deule qui ouvrait son enquête.

Un litre de cognac et un verre restés sur la table de cuisine permirent d'établir que la victime avait bu quelque chose, mais qu'elle n'avait rien absorbé de solide. Du reste, elle ne pouvait, vu son état, se rendre compte de ce qui lui avait été servi.

Quant à la nature des blessures qu'elle avait reçues, elle se trouvait dans un état comateux qui n'a pu permettre au parquet de l'interroger. Elle a vaguement déclaré que c'était un homme qui l'avait frappée.

Dans la journée de mardi, une très légère amélioration s'est produite dans son état. On espère pouvoir prendre tous ses mouvements et toutes ses paroles ; si elle reprend un moment de lucidité, elle donnera probablement à la justice le nom de son assassin. Mais sa situation est toujours extrêmement grave.

Les soupçons se portent sur un Douaisien le sieur X..., aujourd'hui marié et habitant une grande ville du Nord.

X... a été, il y a de longues années, l'amant de Clémence Barre ; il continuait, paraît-il, à avoir des relations avec elle et venait souvent, le dimanche, la voir à Douai.

GRAVE ACCIDENT

à la fosse n° 2 des mines de Drocourt

A RUVRY

M. Joseph Brouement, âgé de 47 ans, demeurant à Ruvroy-corons, avait préparé onze mines dans une veine de la fosse n° 2 des mines de Drocourt située sur le territoire de la commune de Ruvroy. Déjà il avait allumé les quatre premières mèches lorsqu'arrivant à la cinquième, celle-ci ne prenant pas, il voulut la remplacer.

Pendant qu'il opérait, il entendit une substitution les quatre premières mines firent explosion projetant avec violence d'énormes pierres de tous côtés. Le malheureux Brouement fut retrouvé sous les blocs de pierre, le corps criblé de coups ayant la face toute meurtrie. Ce malheureux ouvrier dont l'état est désespéré a été transporté à l'Hospice d'Henin-Liétard, il est marié père de plusieurs enfants.

Un enfant brûlé vif

A CARVIN

Lundi vers midi un jeune garçon de 3 ans, Charles Sinno, dont les parents tiennent un débit rue de la Gare, est tombé malheureusement sur une marmite d'eau bouillante.

Il a été relevé aussitôt par sa mère, ayant de profondes brûlures aux reins et aux jambes.

Le pauvre enfant a succombé hier matin.

DANS L'ARMÉE

Au cours du Conseil des Ministres ont été signées les nominations et promotions suivantes :

Mutations et promotions

Sont promus :

Colonel : M. le lieutenant-colonel Peroil, du 20e, affecté au 145e.

Chef de bataillon : MM. les capitaines Buisset, du 41e, affecté au 4er ; Surer, officier d'ordonnance du Président de la République, du 8e affecté au 64e.

Capitaine : MM. les lieutenants Dorer du 33e, affecté au 84e ; Dumouin affecté au 91e.

État-major général de l'armée

Le général de brigade Guinot, relevé de ses fonctions de commandant supérieur de la défense des places du groupe de Maubeuge, est nommé commandant de la 23e brigade d'infanterie à Mézières, en remplacement du général Durand.

Le général de brigade Devaureix, relevé de ses fonctions de commandant supérieur des places de Dunkerque et gouverneur de Dunkerque, est nommé commandant de la 3te brigade d'infanterie et des subdivisions des régions de Cosne et de Bourges, en remplacement du général de Courcelles de la Villeneuve.

Le général de brigade Bary, nouvellement promu est nommé commandant de la 3e brigade d'infanterie à Arras, et des subdivisions d'Arras et de Bethune, en remplacement de M. le général d'Armagnac, promu général de division ;

Le général de brigade Coupillaud commandant la 48e brigade d'infanterie et la subdivision de Quimper est nommé commandant supérieur de la défense des places du groupe de Dunkerque, en remplacement de M. Devaureix.

Le général de brigade Lambert est nommé commandant supérieur de la défense des places du groupe de Maubeuge.

Légion d'honneur

M. le général Courbassier, commandant la 1re division d'infanterie, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

BIEN VENTE

L'ALMANACH

DU

PROGRÈS DU NORD

pour 1908

L'Almanach du « Progrès du Nord » forme un beau volume de plus de 200 pages, comprenant les foires et marchés, calendriers, historiettes, contes comiques, recettes utiles, bons mots, etc.

Le réclamer chez tous les dépositaires et marchands de journaux.

PRIX : 40 CENTIMES

Pour le recevoir *franco* par la poste, 50 centimes.

Mme Deleule, de Roost-Warendin, qui, comme chaque matin, venait apporter sa marchandise.

Son coup de sonnette était efficace l'assassin qui, en l'entendant, sortit par la porte de la buanderie, enjambe la grande, traverse un champ occupé par M. Waffart, — rejain sur lequel il laisse l'empreinte très nette de ses chaussures, bottines fines, non ferrées — et vient se cacher derrière un bouquet de bois qui borde le canal de la Deûle, où l'on perd son traces.

Vers sept heures et demie du matin, Mme Homain alla appeler Clémence Barré pour prendre la soupe ; elle ne reçut pas de réponse. Le crime, nous l'avons dit plus haut, fut découvert par M. Kubben. Tout se trouvait alors en ordre, rien n'avait été dérangé dans les appartements et l'on peut, sans crainte, affirmer que ce n'est pas l'espoir du vol qui a armé la main de l'assassin.

A quoi donc l'attribuer alors ? Serait-ce un drame passionnel ? C'est probable ; c'est de ce côté que la justice poursuit ses recherches.

Deuxième du parquet

Lundi, à six heures du soir, le parquet de Douai, composé de MM. Lamarle, procureur de la République ; Cauwès, substitut ; Georges Bottin, juge d'instruction, et Saint-Germont, commis greffier, se rendait sur le lieu de l'assassinat, où il a fait les constatations d'usage et a longuement interrogé M. Kubben.

Clémence Barré, la victime de ce drame mystérieux a trente-cinq ans. C'est une grande brune, à la figure avenante, assez connue à Douai, où elle fut longtemps en service chez M. Evrard, industriel. Elle a aussi été bonne, à Sin-le-Noble, dans plusieurs maisons.

Il y a six mois environ, lorsque M. Kubben changea de maison, elle se plaça chez lui par l'entremise d'une dame Grivilers, qui tient un bureau de placement à Douai.

Depuis qu'elle était bonne à Auby, Clémence Barré n'avait pas fréquenté ses voisins. Tous les dimanches après midi, à 3 heures, elle se rendait à la halle des Asturies, où elle prenait le train pour Douai. Elle en revenait à 8 heures 1/2 du soir. Dimanche, elle n'y était pas allée.

Lundi soir, par suite des blessures qu'elle avait reçues, elle se trouvait dans un état comateux qui n'a pu permettre au parquet de l'interroger. Elle a vaguement déclaré que c'était un homme qui l'avait frappée.

Dans la journée de mardi, une très légère amélioration s'est produite dans son état. On espère pouvoir prendre tous ses mouvements et toutes ses paroles ; si elle reprend un moment de lucidité, elle donnera probablement à la justice le nom de son assassin. Mais sa situation est toujours extrêmement grave.

Les soupçons se portent sur un Douaisien le sieur X..., aujourd'hui marié et habitant une grande ville du Nord.

X... a été, il y a de longues années, l'amant de Clémence Barre ; il continuait, paraît-il, à avoir des relations avec elle et venait souvent, le dimanche, la voir à Douai.

Élections sénatoriales

NORD

Le nombre des électeurs sénatoriaux du Nord augmente d'une part en scrutin du 4 janvier est de 2.428.

Comme il y a des délégués suppléants chargés de remplacer les délégués titulaires empêchés, le chiffre des conseillers est toujours, à quelques unités près, égal au chiffre des inscrits.

Le collège électoral comprend : 1° les députés du département ; 2° les conseillers généraux et d'arrondissement ; 3° les délégués des conseils municipaux. (Les sénateurs ne sont pas électeurs).

Les députés, conseillers généraux ou d'arrondissement n'ont qu'un suffrage.

Le scrutin a lieu à la préfecture. Il est présidé par le président du Tribunal civil, M. Dansouville, assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. Le bureau ainsi composé choisit son secrétaire parmi les électeurs, il répartit les électeurs par ordre alphabétique en sections de votre comprenant en moins cent électeurs et nomme les président et secrétaires de chacune de ces sections ; il statue sur toutes les difficultés et contestations. Le président a la police de l'Assemblée.

Le premier scrutin est ouvert à huit heures et fermé à midi. Le second, s'il y a lieu, est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième, s'il y a lieu encore, est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats du scrutin sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral. Nul n'est élu sénateur à l'un des trois premiers scrutins, s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Les délégués doivent prendre part à tous les tours de scrutin nécessaires et tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti son suppléant, sera, par le fait, condamné à une amende de 50 fr. par le tribunal civil du chef-lieu. La même peine peut être appliquée au délégué suppléant, qui, averti par lettre, dépêche ou télégraphe ou avis à lui personnellement remis en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

Les suppléants appelés, après la clôture de la liste adressée par le préfet, à remplacer les délégués, votent, non pas d'après l'ordre alphabétique de leur nom, mais d'après celui du délégué suivant la sort substitué. Chaque délégué doit apporter au lettre de convocation, qui tient lieu de carte électorale, et son bulletin de vote. Ces bulletins doivent être préparés au dehors de la salle du scrutin et ne peuvent *sous aucun prétexte* être distribués dans l'intérieur de la salle.

L'électeur qui aurait perdu sa lettre de convocation pourra être admis à voter après que son identité aura été constatée par le bureau du collège électoral, mais s'il veut réclamer l'indemnité de déplacement, il devra s'adresser à la préfecture pour obtenir un duplicata de sa lettre de convocation.

Les délégués qui ont pris part à tous les tours de scrutin, reçoivent, s'ils le requièrent, sur la production de leur lettre de convocation, visée par le président du corps électoral, une indemnité de déplacement fixée à 2 fr. 50 par myriamètre parcouru en allant et en revenant. La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui s'en fait au chef-lieu du département et le décompte par fraction de myriamètre ; les distances dressé par le préfet. L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. Les fractions au-dessus de 7 kilomètres sont comptées pour un demi-myriamètre, et celles de 3 à 7 kilomètres, pour un demi-myriamètre. Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas 3 kilomètres.

Le délégué qui désire obtenir l'indemnité de déplacement doit en faire la demande extrême au président du collège électoral, avant la clôture de la séance.

La candidature Auguste Potié

dans l'arrondissement de Valenciennes

Nous lisons dans le *Guetteur*, édition hebdomadaire de l'*Impartial du Nord*, dont M. Lepoutre, député de Valenciennes, est le rédacteur en chef :

Le Congrès républicain départemental réuni à Lille mercredi dernier pour désigner un candidat à l'élection sénatoriale du 4 janvier prochain, en remplacement de M. Gery Legrand, décédé, a fait un choix très heureux qui sera très bien accueilli par la population agricole.

L'honorable M. Auguste Potié, conseiller général et maire d'Haubourdin, agriculteur érudit et expérimenté, a été désigné à une grande majorité pour pourvoir à cette vacance.

Républicain d'avant-garde et d'une tenacité peu commune, M. Auguste Potié offre les garanties les plus sérieuses à nos paysans, dont les grands intérêts réclament un mandataire laborieux, convaincu et éclairé.

Le choix du Congrès départemental ne peut manquer d'être ratifié à une immense majorité par le collège électoral et aura les plus heureuses conséquences, au point de vue républicain, par le prochain renouvellement triennal.

M. SCRIVE

et les cultivateurs

Une chose peu banale, c'est de voir la Croix, dans son numéro du 8, Serive lui-même dans sa profession de foi, affirmer qu'aucun candidat n'est mieux qualifié pour défendre les intérêts de l'agriculture que M. Emile Scrive lui-même.

Or, M. Scrive est négociant en grains. C'est un grand importateurs de blés étrangers, qui viennent, par son intermédiaire, concurrencer nos blés du Nord et en avilir les prix.

Adjudicataire, pendant quinze ans, des fournitures de blés et avoines du ministère de la guerre, il fournissait des blés et avoines exotiques.

C'est même, nous assure-t-on, pour cette raison que le gouvernement, soucieux de protéger la production nationale, l'a exclu des adjudications.

Et après avoir causé à nos Agriculteurs un tort dont on peut apprécier l'importance, M. Scrive se pose aujourd'hui en défenseur des intérêts agricoles.

C'est un comble !

Ennemis de la France

Il paraît que les républicains sont les ennemis de la France, et seuls sont amis de la France les curés et congrégationistes de la *Croix* et leur candidat, M. Emile Scrive.

Voilà par exemple, ce que la *Croix du Nord* veut faire croire à ses lecteurs.

Ce vertité, elle fait injure à nos concitoyens en prétendant les influencer par de pareilles calomnies. Qu'on les laisse donc prendre leurs décisions librement de la Croix, c'est

Nous croyons que le *Travailleur* est plus juste de la vérité.

Mais, la seule question qui se pose, dans les deux cas, indépendamment de la question de savoir qui de voir de Delesalle ou de Delory ? Qui arrivera bon premier ?

Les paris sont ouverts.

Une lettre de M. Mourmant

M. Mourmant nous adresse la lettre suivante :

Cette, le 20 décembre 1907.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Progrès du Nord*,

Un « sénéphyle » tel que moi devait vraiment preuve d'une trop grande confiance en ayant la prétention de répondre aux deux longues colonnes consacrées par vous, en mais, à la lettre, que mes amis et moi, nous vous avons adressée le 25 décembre et dont, soit dit en passant, vos explications embarrassantes n'infirment et rien le contenu, malgré l'habileté de votre plume.

Vous me permettrez toutefois de vous faire remarquer que, si j'avais, comme vous le dites, des « collaborateurs occasionnels » au *Réveil du Nord*, vous pourriez, à votre tour, me faire le plaisir de publier le 20 décembre cette lettre, qui vous avait été remise le 25 du même mois, le fruit en est uniquement pour moi, qui dois toujours, pour ne l'insérer et ensuite n'avez pas tenu la promesse que vous aviez faite de la publier, en supprimant deux paragraphes, dont le premier est de nature désunir, passions-vous, de nature à nuire au candidat que vous défendez.

Comptant sur votre impartialité pour insérer cette courte rectification, je vous prie, Monsieur le Rédacteur en chef, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M. MOURMANT.

AISNE

Deux nouvelles candidatures viennent de se produire à titre indépendant, en dehors des deux listes déjà en présence.

Ces deux nouveaux candidats sont : M. Garnier, industriel, conseiller général, qui se présente avec le programme de Jean-Bocs-Bonneau, étant seul candidat à la présidence.

Il est peu probable qu'il y ait des compétitions pour la vice-présidence et les 3 postes de questeurs.

Rappelons toutefois que M. Jaurès est candidat au fauteuil laissé vacant par le départ de M. Maurice Faure, du sénateur, qui n'a pas été remplacé à la vice-présidence.

FRANCE ET RUSSIE

St-Petersbourg, 30 décembre. — L'empereur de Russie vient de recevoir du Président de la République une somme de 10.000 francs pour les sinistrés indigents.

LE PANAMA

Paris, 30 décembre. — Aujourd'hui, à 3 heures, a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie nouvelle du Panama.

Dans son rapport, le conseil d'administration expose l'état des travaux exécutés à l'heure actuelle. Il indique les ententes et négociations poursuivies, avec le gouvernement des Etats-Unis pour la cession de l'entreprise.

L'ensemble a approuvé les comptes et le rapport.

Un monument à Schœlcher

Paris, 30 décembre. — Un comité, composé d'un certain nombre de membres du Parlement, vient de se constituer sous la présidence de hommes des ministres de la marine et des colonies, pour ériger un monument en souvenir du grand philanthrope, de l'illustre abolitionniste que fut Schœlcher.

Ce monument serait élevé à Houilles (Seine-et-Oise) où M. Schœlcher a vécu ses dernières années et où il est décédé.

Le comité a pour président M. Gerville-Réache et pour vice-présidents MM. Lockroy et Berteaux.

ROUBAIX

L'affaire de la banque Roubaisienne

devant le tribunal de Commerce

Audience du lundi 29 décembre

A 3 heures, la parole est donnée à Me Honoré, conseil des actionnaires, qui a pour mission de compléter le requisitoire prononcé par Me Nondon à son tour, il a commencé : « Cet avant une salle comble, que parle Me Honoré.

Il rappelle à grifes sérieux à la charge des administrateurs. Manque absolu de surveillance et de contrôle, il ne sait pas leur négligence permis au directeur de laisser jouer à l'actif, pendant plusieurs années, nombreuses créances non-irrémédiablement irrecouvrables. Un ou de ce chef retenant aux actionnaires des biens absolument faux, accusant des bénéfices alors qu'il n'y avait que des pertes. Ainsi en 1895, bénéfice déclaré 60234 francs, M. Nédonnel consiste lui une perte de 169,223 fr.

Il est résulté de ces fausses déclarations, des répartitions de dividendes fictifs à chaque inventaire, cas prévu par l'art. 15 de la loi de 1867.

M. Honoré reproche encore aux administrateurs avoir toléré des renouvelements de crédits à des commerçants besogneux, d'avoir à d'autres laissé aller les découverts à des sommes de beaucoup supérieures à celles consenties par le conseil, d'avoir encore laissé jouer des crédits sur nantissement des propres actions sociales libres seulement d'un quart.

Il reproche enfin l'insuffisance du bilan qui a coûté 20.000 fr. à la société.

Il demande au tribunal de condamner solidairement tous les administrateurs, à rapporter à la masse les dividendes fictifs, de payer 100.000 francs ; il ne supplie de rendre à ces braves petits commerçants leurs économies si durement acquises et si vite perdues, sombrent sont les actionnaires ou clients de la Banque roubaisienne qui, à la suite de sa chute, sont tombés ruinés-mêmes en déconfiture, ils méritent tous protection de la justice.

L'audience suspendue à 6 h. 1/2 est reprise à 8 heures 1/2.

M. Toisin complète le plaidoyer de M. Honoré, au point de vue légal, il cite nombreux jugements et arrêts, tous favorables à sa thèse, « la responsabilité entière et solidaire de tous les membres du Conseil d'administration » ; notamment un arrêt de la Cour de Douai dans une affaire banque Dubourg, de Calais, arrêt rendu le 5 décembre 1906 et de la Cour dit que malgré l'impossibilité et la correction indéniables du Conseil d'administration, elle ne peut qu'appliquer la loi et les condamner au remboursement du capital actions.

En suite des plaidoiries en revoyée au 23 janvier, les défendeurs, représentés par 8 avocats ou agrégés répondront aux demandeurs.

Plusieurs incidents se sont produits au cours de l'audience, notamment à propos de certaines allégations incompatibles faites à la décharge du administrateur a restitué assez vertement certains dires des plaideurs.

Souscription publique pour la construction du nouvel hôpital. — Souscriptions recueillies par la mairie le 29 décembre 1902 :

Président de la Maison Lamaire et Dillier, 177,40 — *Idem de la Maison A. Denis et Benoist*, 47,60 — Idem de la Maison Paul Prouvost frères, 80,20 — Société de Secours Mutuels de cher'MM. P. Prouvost frères, 80,00 — Personnel de la Maison Georges Cateau, 50,85 — Régisseur Delhoux, Godard et Cie, 50 — *Idem* de l'Ronnelet, 100 — MM. Léon Poissonnier-Carpentier, fabricant, 11 — *Idem* des Ligneul, 200 — Thibeau Ernest, architecte, boulevard Gambetta, 1000 — Gaucher Emile, 250 — Anonyme, 0,55 — Mme veuve Gaucher, négociante, rue d'Italie, 500 — Anonyme, 2,00 — Desmet, épicier, 25, rue de Solférino, 0,25 — Wilson Auguste, épicier, 16, rue de Tourcoing, 0,50 — Bouchez Gustave, commerçant, 25, rue de Solférino, 0,50 — Reward Julien, garçon de magasin, 51, Grande Rue, à Croix, 0,50 — Lecoq Gustave, publicité, 144, rue St-Jean — Cercle Monus, 10 — Joseph Jules, négociant, 48, rue Nain, 100 — Cottenet Ernest, publicité, 1, rue Saint-Quentin, à Paris, 25 — Dancoisne-Lepers, rue de l'Hommelet, 5 — Cateau Victor, 25, rue de la Redoute 100 — Cottenet Ernest, publicité, 1, rue Saint-Quentin, à Paris, 25 — Du Cos Français, 500 — Anonyme, 0,50 — Du Del Castillo, Château de Vereth (Indre-et-Loire), 500.

Total	3.721 40
Souscriptions antérieures	1.274.707 10
Total au 27 décembre 1902	1.278.428 50

Conférence sur l'Histoire de l'Art. — Lundi soir, devant un public nombreux, M. Serraizki, professeur à l'Ecole Nationale des Arts Industriels, a fait une très intéressante conférence sur l'Art Pompéien.

Il a montré les villes ensevelies sous les cendres du Vesuve, l'an 79 après J.-C. n'a été mise à jour que depuis quelques années ; elle offre l'image de ce qu'était une petite ville de province à l'époque de l'empire romain.

Pour arriver aux portes de la ville, il fallait suivre un chemin bordé de chaque côté par des petits monuments funéraires sculptés avec élégance et goût artistique.

Comme Rome, Pompéi possédait un Forum contenant les monuments publics, et où l'on accédait par des voies dallées. Autour du Forum se trouvaient les Thermes ou bains publics.

Une des curiosités de la ville dont toutes les rues bien droites étaient pavées de blocs de lave, c'était la maison dite Maison Pompéienne avec une cour ou atrium, entourée de sauvée se groupaient les différentes pièces, toutes de plein-pied ; les étages sont rares.

Les murs des maisons sont couverts de peintures, représentant des sujets exécutés à la hâte, figurant soit des édifices de fantaisie, des personnages, des animaux, soit des scènes familières, voir même mythologiques.

Ces peintures, tracées sur des murs sombres ou clairs étaient bien conservées, pour le but pour lequel elles avaient été exécutées.

La musique qui a joué un grand rôle dans l'antiquité était d'un emploi fréquent, à Pompéi et à Herculanum.

Parmi les ruines de ces villes on a retrouvé beaucoup de mosaïques ornementales.

Pompéi était, par excellence, la ville du bronze-artistique.

Le travail du bronze comprenait trois catégories ;

Les statuettes, les armes, et les ustensiles.

Parmi les statuettes, on trouve des représentations de divinités, imitant ou de celles adorées dans les temples.

Les armes en bronze pour une foule d'objets usuels ; les monnaies, lits, sièges de luxe, candélabres, etc.

La matière du métal était relevée par des ciselures d'or et d'argent, surtout dans la fabrication des armes de luxe et des ornements de toilette.

Une magnifique série de projections ayant trait à l'art pompéien, a terminé la conférence et ce, au milieu de vifs applaudissements.

E. V.

Fête laïque. — L'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue du Bois dont ni dimanche 28 décembre, sa fête de famille en assemblée.

Un public nombreux et choisi avait répondu à l'appel des organisateurs et remplissait bien avant cinq heures, la grande salle des fêtes de la Mairie.

A tout Seigneur, tout honneur. Voici l'Orphéon de l'Ecole. Son éloge, non plus que celui de M. Dupas, n'est pas à faire. L'exécution de *trois chœurs* nous fournit une occasion de nouvelle de constater ce qu'une direction habile peut tirer de voix enfantines.

Le talent des exécutants de l'orchestre symphonique est trop apprécié de tous pour qu'il soit utile d'insister sur l'exécution impeccable de la fantaisie sur le *Petit Duc*.

On ne se lasse jamais d'entendre le jeune Vergin, habitue des fêtes scolaires de l'Ecole de la rue du Bois.

M. Lechantre, dans l'Ex'é, rêverie de X'e, et surtout dans le Largho et la Polonaise, de Chopin, s'est affirmé musicien de talent. C'est un exécutant et un interprète hors pair.

Dans un même morceau, Mlle Duforest, pianiste de grand talent, s'est taillé un joli succès ; le public ne lui a pas ménagé les applaudissements.

Rien de plus professionnels de chant seraient heureux de posséder la puissance et l'étendue de la voix de M. Cazier.

Le *Petit des Canaux* a été pour lui un triomphe. Le nom de Mme Gaillard, polyphrème, fête des jeux, a été donnée par *l'Ancienne*, dirigée par M. Vroman, dans son ballet : Le Moisson.

Ajoutons, pour terminer que M. Hermant, un vrai romancique, servi par un organe agréable et coloré nous a dit *Chanzy et Roy Blas*, avec beaucoup de talent.

Quant à Jacquemin, éro-comique, nous serons au-dessous de la vérité, en affirmant que ce fut l'occasion d'un interminable éclat de rire pour lequel la fête a pris fin.

Bureau de bienfaisance. — Nous recevons la communication suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que : comme chaque année, nous avons commencé, hier, la distribution de vêtements aux assistés adultes, une distribution a été faite récemment pour les enfants. Elle consistait en 1000 paires de souliers et bottes ; 1000 paires de bas de laine ; 1000 paires de sabots ; 1000 caleçons de laine ; 530 robes d'enfants ; 1000 manteaux.

En outre, il a été distribué pendant le mois de décembre 1907 : 1000 chemises pour les adultes ; 400 caisses ; 400 couvertures de laine ; 7585 bons de coke.

Bonnes de pain. — Semaine du 23 au 29 décembre 1902. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 1972 ; enfants, 4344. Total, 6316.

Dans le cas : 15 kil. vieux cuir, de M. Alfred Bayart.

Contributions directes — Par arrêté préfectoral, du 23 décembre courant sont nommés commissaires répartiteurs pour l'année 1903 : MM. Pierre Delesalle, François Fauvarque, Auguste Tiers, Henri Pollet, de Wattrelos ; Poitel-Desquiens, d'Hem ; titulaires résidents : MM. Théodore Cornet, Dupont-Bauchart, André Pilmancourt, Denis Castel et Loridant-Delesalle, de Croix, titulaires.

Mandatés. — Les agents Morey et Dubuisson ont mis en état d'arrestation, rue de la Lunette, Frédéric-Louis Coussemacker, 27 ans, journalier, demeurant rue du Marché-Neuf, 17, inculpé de mendicité.